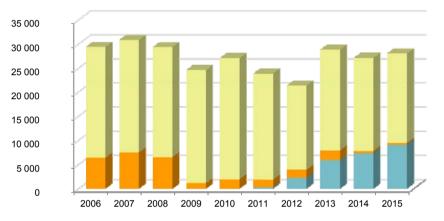






Année 2015

Retraités résidant en Carsat Centre-Ouest					
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble		
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 527	20 620	35 147		
Droits directs (retraites personnelles)	13 281	14 736	28 017		
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 246	5 884	7 130		
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	743	945	1 688		
Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées	Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006				



- Droits directs sans les retraites anticipées
- Retraites anticipées attribuées avant 60 ans
- Retraites anticipées attribuées entre 60 ans et l'âge légal

Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 519	3 328	9 847	
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs	61,5 ans	62,5 ans	62,0 ans	
Droits dérivés	75,3 ans	73,4 ans	73,7 ans	
Proportions par rapport aux droits directs contributifs				
Pensions à taux réduit	6,1%	7,8%	7,0%	
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,7%	11,0%	10,9%	
Polypensionnés	61,3%	45,8%	53,1%	

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	245 938	321 098	567 036
Retraités percevant un droit direct seul	235 378	225 003	460 381
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 232	19 516	21 748
Retraités percevant les deux à la fois	8 328	76 579	84 907
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,1%	2,8%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	48 052	18 101	66 153
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	702€	575 €	630 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 096 €	949 €	1 024 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,4%	56,1%	41,9%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

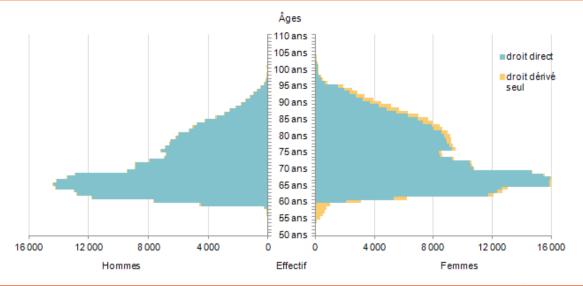
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre

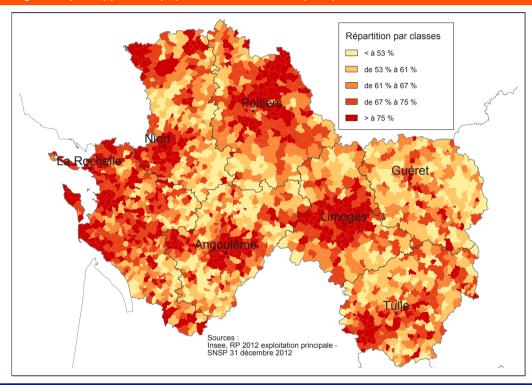
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



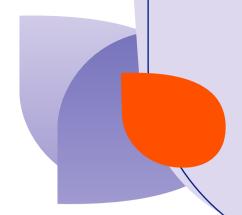
Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Centre-Ouest



Prestataires payés par la Carsat Centre-Ouest

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
16 - Charente	31 435	41 279	72 714
17 - Charente-Maritime	53 133	71 711	124 844
19 - Corrèze	21 709	28 173	49 882
23 - Creuse	9 971	13 839	23 810
79 - Deux-Sèvres	30 967	40 676	71 643
86 - Vienne	33 773	43 231	77 004
87 - Haute-Vienne	33 171	43 389	76 560
Total Carsat Centre-Ouest	214 159	282 298	496 457
Total hors Carsat Centre-Ouest	13 602	18 129	31 731
Ensemble des prestataires	227 761	300 427	528 188





CHARENTE

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 103	3 042	5 145
Droits directs (retraites personnelles)	1 940	2 153	4 093
Droits dérivés (retraites de réversion)	163	889	1 052
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	116	160	276
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 021	541	1 562
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,4 ans	61,9 ans
Droits dérivés	76,1 ans	73,2 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,6%	42,7%	50,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 048	44 810	78 858
Retraités percevant un droit direct seul	32 556	31 025	63 581
Retraités percevant un droit dérivé seul	344	2 866	3 210
Retraités percevant les deux à la fois	1 148	10 919	12 067
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	3,3%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 124	2 613	9 737
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	715€	588 €	643 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 092 €	940 €	1 016 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,8%	55,2%	41,2%



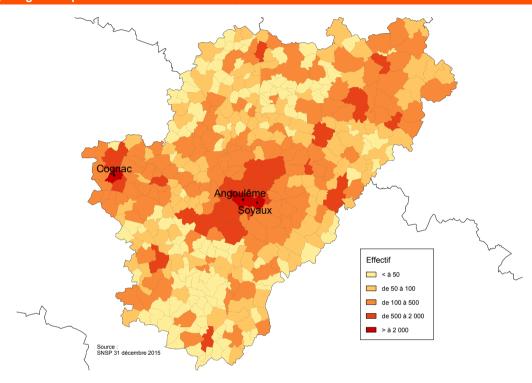
- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



DEP. 16 **CHARENTE**

ANNÉE 2015

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Angoulême			
Nombre total de retraités	3 075	4 956	8 031
Retraités percevant un droit direct seul	2 936	3 301	6 237
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	296	315
Retraités percevant les deux à la fois	120	1 359	1 479
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	6,1%	6,2%
Cognac			
Nombre total de retraités	1 651	2 568	4 219
Retraités percevant un droit direct seul	1 602	1 695	3 297
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	173	181
Retraités percevant les deux à la fois	41	700	741
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,2%	3,9%	3,2%
Soyaux			
Nombre total de retraités	827	1 390	2 217
Retraités percevant un droit direct seul	795	906	1 701
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	79	81
Retraités percevant les deux à la fois	30	405	435
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	4,8%	4,9%

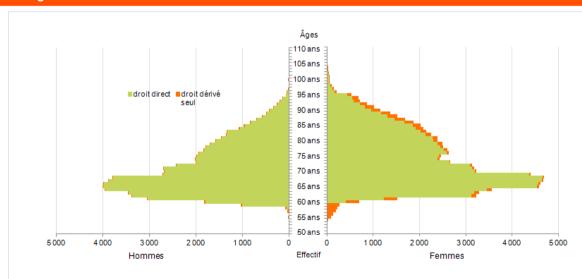
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 792	5 803	9 595
Droits directs (retraites personnelles)	3 505	4 182	7 687
Droits dérivés (retraites de réversion)	287	1 621	1 908
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	146	232	378
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 505	674	2 179
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,9 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,7 ans	73,1 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,4%	48,6%	56,8%

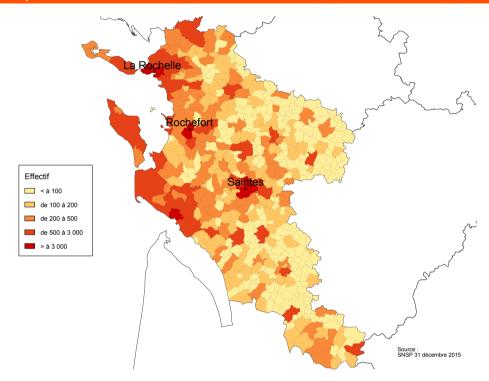
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	68 294	88 862	157 156
Retraités percevant un droit direct seul	65 807	63 108	128 915
Retraités percevant un droit dérivé seul	458	5 181	5 639
Retraités percevant les deux à la fois	2 029	20 573	22 602
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,8%	2,5%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 400	3 734	15 134
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,4 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	724€	576 €	641 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 125 €	972 €	1 053 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,4%	54,5%	40,1%



- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



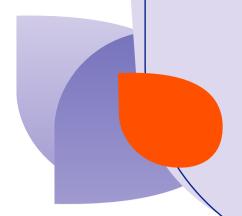
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rochelle (La)			
Nombre total de retraités	6 705	10 541	17 246
Retraités percevant un droit direct seul	6 506	7 152	13 658
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	572	599
Retraités percevant les deux à la fois	172	2 817	2 989
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,9%	3,9%
Saintes			
Nombre total de retraités	2 574	4 086	6 660
Retraités percevant un droit direct seul	2 476	2 890	5 366
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	225	237
Retraités percevant les deux à la fois	86	971	1 057
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	4,1%	3,6%
Rochefort			
Nombre total de retraités	2 357	3 656	6 013
Retraités percevant un droit direct seul	2 278	2 330	4 608
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	237	246
Retraités percevant les deux à la fois	70	1 089	1 159
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	4,8%	4,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.







DER. 19 CORRÈZE

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 410	2 008	3 418
Droits directs (retraites personnelles)	1 266	1 431	2 697
Droits dérivés (retraites de réversion)	144	577	721
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	68	94	162
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	619	300	919
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,6 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,7 ans	74,6 ans	74,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	61.8%	45.4%	53.1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 930	32 442	57 372
Retraités percevant un droit direct seul	23 866	21 909	45 775
Retraités percevant un droit dérivé seul	217	2 419	2 636
Retraités percevant les deux à la fois	847	8 114	8 961
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,1%	2,9%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 228	1 500	5 728
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	75,1 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	655€	550 €	596 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 076 €	942 €	1 012 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,3%	56,4%	43,7%



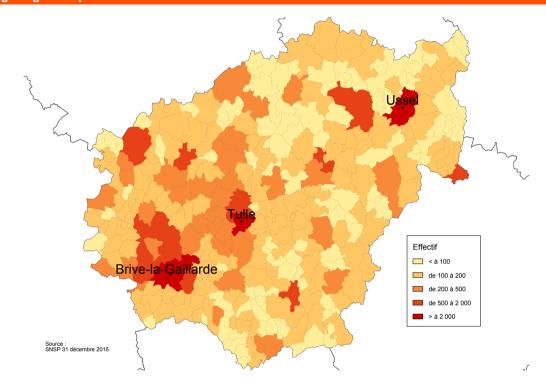
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



DEP. 19 Corrèze

ANNÉE 2015

Retraités du régime général par commune



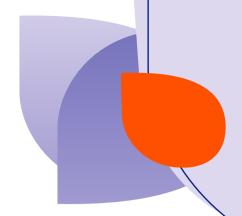
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brive-la-Gaillarde			
Nombre total de retraités	4 784	7 187	11 971
Retraités percevant un droit direct seul	4 573	4 675	9 248
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	406	428
Retraités percevant les deux à la fois	189	2 106	2 295
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	4,0%	3,6%
Tulle			
Nombre total de retraités	1 377	1 951	3 328
Retraités percevant un droit direct seul	1 332	1 329	2 661
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	116	123
Retraités percevant les deux à la fois	38	506	544
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,7%	4,0%	3,5%
Ussel			
Nombre total de retraités	941	1 297	2 238
Retraités percevant un droit direct seul	905	837	1 742
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	112	118
Retraités percevant les deux à la fois	30	348	378
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	2,8%	2,9%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.







CREUSE

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	743	981	1 724
Droits directs (retraites personnelles)	673	655	1 328
Droits dérivés (retraites de réversion)	70	326	396
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	81	70	151
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	270	144	414
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,2 ans	72,5 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	68 2%	47.2%	57.8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	12 103	16 328	28 431
Retraités percevant un droit direct seul	11 459	10 890	22 349
Retraités percevant un droit dérivé seul	169	1 310	1 479
Retraités percevant les deux à la fois	475	4 128	4 603
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,3%	3,8%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 972	707	2 679
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	620 €	532 €	569 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 043 €	945 €	994 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	30,9%	58,3%	46,1%



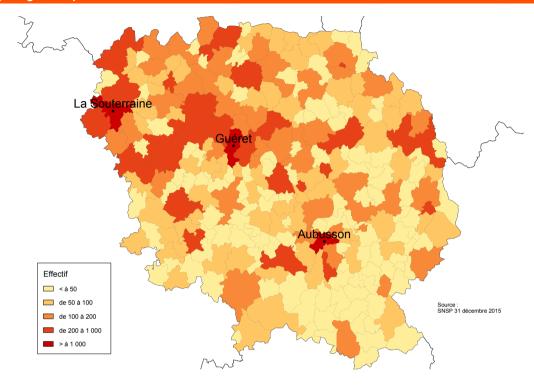
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



DEP. 23 CREUSE

ANNÉE 2015

Retraités du régime général par commune



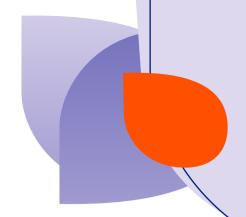
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Guéret			
Nombre total de retraités	1 096	1 792	2 888
Retraités percevant un droit direct seul	1 050	1 214	2 264
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	105	113
Retraités percevant les deux à la fois	38	473	511
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	4,4%	3,9%
Souterraine (La)			
Nombre total de retraités	539	846	1 385
Retraités percevant un droit direct seul	507	517	1 024
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	73	78
Retraités percevant les deux à la fois	27	256	283
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,2%	3,5%
Aubusson			
Nombre total de retraités	406	688	1 094
Retraités percevant un droit direct seul	381	429	810
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	40	42
Retraités percevant les deux à la fois	23	219	242
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	5,8%	5,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.







DEUX-SEVRES

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 066	2 808	4 874
Droits directs (retraites personnelles)	1 891	2 071	3 962
Droits dérivés (retraites de réversion)	175	737	912
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	93	104	197
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 073	564	1 637
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,1 ans	62,2 ans	61,7 ans
Droits dérivés	74,8 ans	72,7 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,7%	47,3%	52,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	33 714	44 205	77 919
Retraités percevant un droit direct seul	32 042	32 059	64 101
Retraités percevant un droit dérivé seul	478	2 443	2 921
Retraités percevant les deux à la fois	1 194	9 703	10 897
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,8%	2,4%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 340	3 493	11 833
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,1 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	709€	579 €	635 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 087 €	939 €	1 012 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,8%	61,2%	44,2%



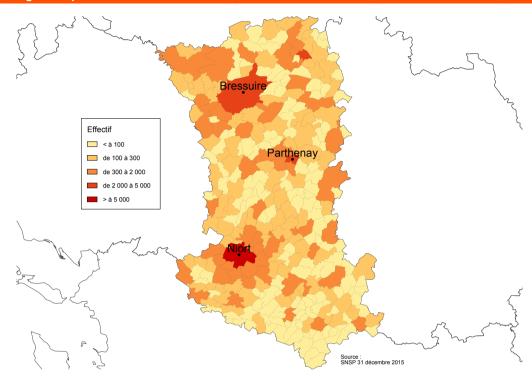
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



DEUX-SÈVRES

ANNÉE 2015

Retraités du régime général par commune



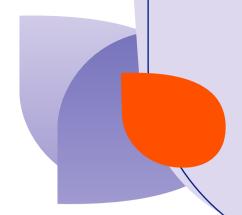
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Niort			
Nombre total de retraités	4 984	7 403	12 387
Retraités percevant un droit direct seul	4 769	5 120	9 889
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	340	367
Retraités percevant les deux à la fois	188	1 943	2 131
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	3,2%	2,9%
Bressuire			
Nombre total de retraités	1 815	2 289	4 104
Retraités percevant un droit direct seul	1 725	1 703	3 428
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	85	111
Retraités percevant les deux à la fois	64	501	565
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,3%	2,1%	1,7%
Parthenay			
Nombre total de retraités	1 146	1 596	2 742
Retraités percevant un droit direct seul	1 089	1 040	2 129
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	93	103
Retraités percevant les deux à la fois	47	463	510
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	3,0%	2,7%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





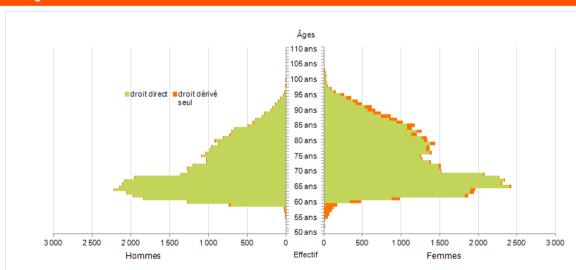


DER. 86 VIENNE

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 259	3 028	5 287
Droits directs (retraites personnelles)	2 078	2 224	4 302
Droits dérivés (retraites de réversion)	181	804	985
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	104	147	251
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 088	575	1 663
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	74,7 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,5%	46,4%	52,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	37 187	47 618	84 805
Retraités percevant un droit direct seul	35 567	33 821	69 388
Retraités percevant un droit dérivé seul	318	2 674	2 992
Retraités percevant les deux à la fois	1 302	11 123	12 425
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,6%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 792	2 932	10 724
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	703€	577 €	632€
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 095 €	947 €	1 023 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,2%	55,3%	41,3%



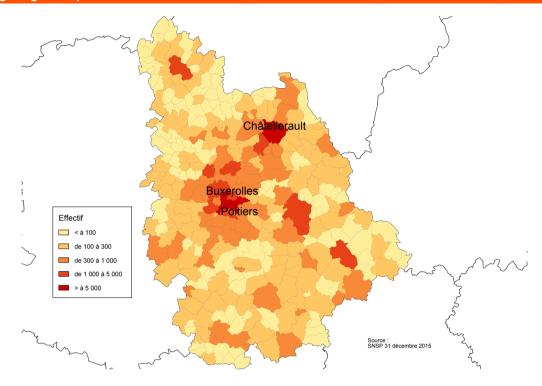
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



DER. 86 VIENNE

Année 2015

Retraités du régime général par commune



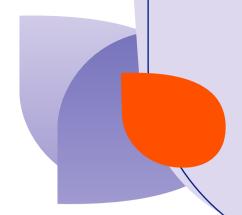
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidenceHommesFemmesPoitiersNombre total de retraités4 5967 417Retraités percevant un droit direct seul4 4215 221Retraités percevant un droit dérivé seul12376Retraités percevant les deux à la fois1631 820Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0%4,2%ChâtelleraultNombre total de retraités3 5315 021Retraités percevant un droit direct seul3 3803 231Retraités percevant un droit dérivé seul21271Retraités percevant les deux à la fois1301 519	
Nombre total de retraités 4 596 7 417 Retraités percevant un droit direct seul 4 421 5 221 Retraités percevant un droit dérivé seul 12 376 Retraités percevant les deux à la fois 163 1 820 Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0% 4,2% Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	Ensemble
Retraités percevant un droit direct seul 4 421 5 221 Retraités percevant un droit dérivé seul 12 376 Retraités percevant les deux à la fois 163 1 820 Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0% 4,2% Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	
Retraités percevant un droit dérivé seul 12 376 Retraités percevant les deux à la fois 163 1 820 Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0% 4,2% Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	12 013
Retraités percevant les deux à la fois 163 1 820 Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0% 4,2% Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	9 642
Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 5,0% 4,2% Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	388
Châtellerault Nombre total de retraités 3 531 5 021 Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	1 983
Nombre total de retraités3 5315 021Retraités percevant un droit direct seul3 3803 231Retraités percevant un droit dérivé seul21271	4,5%
Retraités percevant un droit direct seul 3 380 3 231 Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	
Retraités percevant un droit dérivé seul 21 271	8 552
	6 611
Retraités percevant les deux à la fois 130 1 519	292
	1 649
Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 3,2% 3,7%	3,5%
Buxerolles	
Nombre total de retraités 855 1 127	1 982
Retraités percevant un droit direct seul 837 877	1 714
Retraités percevant un droit dérivé seul 1 44	45
Retraités percevant les deux à la fois 17 206	223
Minimum vieillesse ⁽¹⁾ 0,8% 2,0%	1,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.





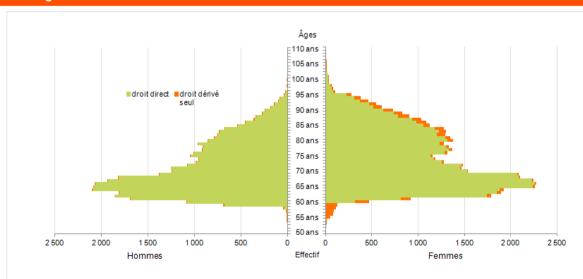


HAUTE-VIENNE

ANNÉE 2015

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 154	2 950	5 104
Droits directs (retraites personnelles)	1 928	2 020	3 948
Droits dérivés (retraites de réversion)	226	930	1 156
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	135	138	273
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	943	530	1 473
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,8 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,4%	41,0%	49,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 662	46 833	82 495
Retraités percevant un droit direct seul	34 081	32 191	66 272
Retraités percevant un droit dérivé seul	248	2 623	2 871
Retraités percevant les deux à la fois	1 333	12 019	13 352
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	3,1%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 196	3 122	10 318
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	700€	589 €	637 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 084 €	936 €	1 009 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,6%	55,2%	42,0%



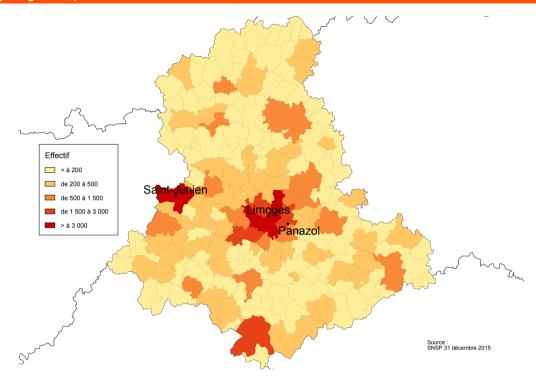
- 1 Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre
- ⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires
- ⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



HAUTE-VIENNE

ANNÉE 2015

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

•		•	
Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Limoges			
Nombre total de retraités	10 498	15 722	26 220
Retraités percevant un droit direct seul	10 053	10 601	20 654
Retraités percevant un droit dérivé seul	40	821	861
Retraités percevant les deux à la fois	405	4 300	4 705
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	4,3%	4,6%
Saint-Junien			
Nombre total de retraités	1 282	1 774	3 056
Retraités percevant un droit direct seul	1 200	1 151	2 351
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	57	60
Retraités percevant les deux à la fois	79	566	645
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	4,1%	3,3%
Panazol			
Nombre total de retraités	1 227	1 563	2 790
Retraités percevant un droit direct seul	1 192	1 112	2 304
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	53	60
Retraités percevant les deux à la fois	28	398	426
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,1%	1,1%	1,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

